



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2011

Révision: 27.01.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KEIM Concretal-C
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture pour béton
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1
CH- 9444 DIEPOLDSAU
Téléphone: +41(0)71 737 70 10
Fax: +41(0)71 737 70 19
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **Numéro d'appel d'urgence:**
GBK Gefahrgut Büro GmbH
Emergency number: +41 71 737 70 18

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Néant.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique:** Mélanges
- **Description:** Solution aqueuse de copolymères en dispersion et de silicates alcalins

- **Composants dangereux:**

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	Xn R48/20	2,5-10%
EINECS: 238-878-4		GHS08 STOT RE 2, H373	

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2011

Révision: 27.01.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-C

(suite de la page 1)

CAS: 12001-26-2	Mica		2,5-10%
CAS: 14464-46-1 EINECS: 238-455-4	crystalite		≤ 2,5%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de décomposition thermique, libération de vapeurs dangereuses et inflammables.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (CO_x)

Monomères acryliques

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

(suite page 3)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2011

Révision: 27.01.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-C

(suite de la page 2)

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
Se conformer aux réglementations locales.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Fermer les évacuations (risque de bouchage par précipitation de polymère)
Rincer abondamment les restes à l'eau.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau ou les yeux.
Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Matériel inadapté pour les fûts et les tuyauteries:
Fer et métaux ferreux
Matériel adapté pour les fûts et les tuyauteries:
Polyéthylène
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais.
Protéger contre le gel.
Stocker à sec.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 12

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2011

Révision: 27.01.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-C

(suite de la page 3)

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

14808-60-7 quartz (SiO₂)	
VME (Suisse)	0,15 a mg/m ³
12001-26-2 Mica	
VME (Suisse)	3 a mg/m ³
14464-46-1 cristobalite	
VME (Suisse)	0,15 a mg/m ³

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les aérosols.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre combiné A/P

- **Protection des mains:** Gants de protection

- **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Gants en coton traités au nitrile

Butylcaoutchouc

Epaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:

Pâteuse

Couleur:

Divers, selon la teinte

- **Odeur:**

Caractéristique

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2011

Révision: 27.01.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-C

(suite de la page 4)

· valeur du pH:	non déterminé
· Changement d'état Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'inflammation:	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Propriétés comburantes	non applicable
· Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité à 20°C:	1,40 * g/cm ³
· Densité de vapeur.	non applicable
· Vitesse d'évaporation	non applicable
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non applicable
· Viscosité: Dynamique à 20°C:	1300 - 1500 * mPas
· Autres informations	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps. Le produit rejaillit au-delà du point d'ébullition.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Monomères acryliques
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** non déterminé
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Le pH (voir chapitre 9) peut provoquer une irritation de la peau et des yeux.
- **des yeux:** Légères irritations des yeux possibles en cas de contact prolongé.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2011

Révision: 27.01.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-C

(suite de la page 5)

- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité**
- **Autres indications:**
Elimination en station d'épuration biologique par floculation, précipitation et adsorption sur les boues de curage.
- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:** Filtrer les effluents par précipitation.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:** Le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
Le produit contient TiO₂
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:** Eliminer selon les réglementations locales.
- | |
|--|
| · Catalogue européen des déchets |
| 08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

(suite page 7)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2011

Révision: 27.01.2011

Nom du produit: KEIM Concretal-C

(suite de la page 6)

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.

15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

- **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Produits
- **Contact:** Madame Popescu

CH/FR